



Antequam

ANALYSE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Est-ce que la photographie de la sépulture ancienne de vos ancêtres suffit à connaître qui a été inhumé dans la concession ? La réponse est non, bien sûr !

Nos ancêtres ont toujours été enterrés dans ce que l'on nomme aujourd'hui "cimetière" mais seuls les actes de religion prouvent qu'ils ont été inhumés là.

Le titre de concession permet de définir la date d'achat de la concession, qui a été inhumé et, surtout, qui peut l'être encore aujourd'hui.

Ce document devrait faire partie des successions familiales, ainsi, aujourd'hui, la concession serait le bien d'un seul propriétaire...